

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COCO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP

Système de Management Qualité

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version: 1

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 1/2

Nom du porteur du certificat			Plantations Modornos do Côto d'Ivoiro (PMCI)			
Nom au porteur au certificat			Plantations Modernes de Côte d'Ivoire (PMCI)			
Adresse du porteur du certificat			Adiaké			
Nom du planteur			Fatoumata KAMOUNI			
Code/numéro du planteur			PMCI000077			
Adresse du planteur			Adamakro			
Situation matrimoniale			marié			
N° Parcelle	Localisation	Année de création		Superficie	Nombre de pieds	Production annuelle
Parcelles de COCO						
PMCI000077-P1	Adamakro			1.9744 ha		
Type de main d'oeuvre et nombre			Permanent : 0			
			Journalier : 0			

En tant que planteur, je déclare que je comprends les exigences des règlements ci-dessous :

- GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie I Exigences Générales
- GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie II Règles du Système de Gestion de la Qualité (Règles QMS) version 5.2
- GLOBAL GAP Système Raisonné de culture et d'élévage / Module applicable à l'ensemble des exploitations version 5.2
- GLOBALG.A.P. Évaluation des risques sur la pratique sociale (GRASP) version 1.3
- Critères de mesure de l'audit éthique du commerce des membres de Sedex (SMETA)



ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COCO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version : 1

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 2/2

Système de Management Qualité

- 1- Je m'engage à me conformer aux exigences du référentiel GLOBALG.A.P. suivantes :
 - Respecter et appliquer des bonnes pratiques agricoles,
 - Respecter de la traçabilité,
 - Respecter les consignes pour la maitrise des risques de contamination,
 - Respecter la sécurité sanitaire,
 - Eviter de polluer les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air,
 - Lutter contre les ravageurs et les maladies par des voies qui s'inscrivent dans le plan de gestion intégrée des nuisibles,
 - Non utilisation de substances interdites comme les herbicides et les fertilisants non enregistrés et non autorisés en côte d'ivoire,
 - Promotion de l'utilisation des substances autorisées par des méthodes qui réduisent les risques pour la santé des personnes et de l'environnement,
 - Non recours au feu pour la préparation des sols,
 - Interdiction de souscrire à des pratiques telles que le travail et les pires formes de travail des enfants, la discrimination sexuelle et raciale, le harcèlement en milieu du travail et l'atteinte à la capacité de reproduction des femmes,
- 2- Je m'engage au respect des procédures documentées de PMCI, de ses politiques Qualité, d'hygiène, Sécurité et, le cas échéant, de ses conseils techniques
- 3- Je déclare que :

Sécurité et, le cas échéant, de ses conseils techniques

- La carte détaillée de la plantation a été réalisée par PMCI et est disponible.
- Une tenue du carnet planteur de tous les produits intrants et sortant est disponible.
- 4- Je m'engage aux respects des sanctions susceptibles d'être appliquées en cas de non-respect des exigences GLOBALG.A.P. et éventuellement d'autres conditions internes.